

OD/MP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 19 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation : le 12 novembre 2014

Le mercredi 19 novembre 2014 à 18 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON
Franck RONZE

Mairie des VILLETES
Marc PREBET
Thierry VACHER

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET
Didier ROUCHOUSE

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOU
Marc MILLION

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Iwan MAYET
Alain MARQUET
Michel ROBIN
Michel BES
Gilbert SOULIER
René BEAU

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

BAS EN BASSET
DIETSCH Martine (avec voix délibérative en l'absence de Florent SABY)

C) Participaient également à la réunion

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Marlène PETIT Secrétaire

Éric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BAS EN BASSET
Florent SABY

Mairie D'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. SABY de Bas en Basset et M. BONNEFOY d'Aurec sur Loire et Monsieur Bruno PAULET, Trésorier qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 10 septembre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune autre observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 11 votants.

Monsieur Thierry VACHER est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des décisions prises depuis le dernier comité syndical du SYMPAE.

- Décision n° 2014-03 – Encaissement d'un chèque d'indemnité de sinistre – matériel au réservoir de la Borie.
- Décision n° 2014-04 – Avenant n° 1 au contrat d'assurance « Dommages aux biens et bris de machines » pour les équipements secours Loire Confolent et Pont de Lignon.

I. PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PORTION D'UN BIEN DE SECTION APPARTENANT AUX « HABITANTS DE NANTET », AU PROFIT DU SYMPAE, SISE AU LIEUDIT « CANTALAY ».

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en place de la seconde ressource en eau, le SYMPAE a dû procéder à la construction d'une station de pompage sur le territoire communal au lieu-dit « Cantalay » dans le secteur de Pont de Lignon.

Pour les besoins de cette construction, le SYMPAE s'est rendu propriétaire, par le passé, de deux parcelles de terrain cadastrées K n°1 de 21 m2 et K n°2 de 325 m2, nécessaires à son projet.

Au vu de l'étroitesse des parcelles acquises, l'implantation de l'équipement a empiété sur une portion du chemin rural limitrophe (elle avait été choisie de manière à ne pas déstabiliser la voie au-dessus de la parcelle K n°2). La partie considérée de la voirie rurale a été, du reste, désaffectée par délibération du conseil municipal du 3 octobre 2014 de la ville de Monistrol sur Loire.

Ainsi, la clôture qui entoure l'installation du SYMPAE a également empiété sur 10 m2 du bien de section dont il s'agit.

De ce fait, il convient de passer convention avec la commune qui administre la section par laquelle le syndicat est autorisé à occuper ledit bien à titre gracieux sur toute la durée de vie des équipements.

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical a accepté à l'unanimité.

II. CESSION A TITRE GRATUIT PAR LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL DESAFFECTEE AU SYMPAE, SUITE A LA CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE EN EAU POTABLE AU LIEUDIT « CANTALAY ».

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en place de la seconde ressource en eau, le SYMPAE a dû procéder à la construction d'une station de pompage sur le territoire communal au lieu-dit « Cantalay » dans le secteur de Pont de Lignon.

Pour les besoins de cette construction, le SYMPAE s'est rendu propriétaire, par le passé, de deux parcelles de terrain cadastrées K n°1 de 21 m2 et K n°2 de 325 m2, nécessaires à son projet.

Au vu de l'étroitesse des parcelles acquises, l'implantation de l'équipement a dû empiéter sur une portion du chemin rural limitrophe (elle avait été choisie de manière à ne pas déstabiliser la voie au-dessus de la parcelle K n°2).

Par un courrier en date du 9 février 2012, le SYMPAE a sollicité la commune pour l'acquisition de la portion du chemin rural indispensable pour la construction de la station de pompage évoquée.

L'implantation du bâtiment du SYMPAE a été permise par la commune, suivant une autorisation datée du 17 février 2012, pour la réalisation de ses travaux, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de désaffectation.

Par une délibération du 3 octobre dernier, le conseil municipal de la ville de Monistrol sur Loire a prononcé la désaffectation de la portion de chemin rural ainsi que de céder gratuitement au SYMPAE la portion de 87 m2 de chemin désaffectée nouvellement cadastrée K n°287.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte notarié afférent à cette cession et d'en supporter les frais.

Il invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Alain MARQUET à 18 h 10

III. OUVERTURE DE CREDIT ET AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante, que conformément aux dispositions de l'article L-1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En l'occurrence, le plafond de dépenses autorisé serait de 160 296 €.

Monsieur le Président propose d'ouvrir simplement un crédit de dépenses imprévues à hauteur de 20 000 € pour parer à l'éventualité d'une panne matérielle ou toute autre réparation nécessitant le renouvellement d'équipements.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Franck RONZE à 18 h 15.

IV. POINTS D'INFORMATION

1. POINT SUR LA CONDUITE DU PUIIS DU VERT (HISTORIQUE FUITE, CONSEQUENCES FINANCIERES)

Monsieur le Président informe l'assemblée que la 4^{ème} intervention de la société SANIVAR sur la conduite du puits du Vert a eu lieu les 23 et 24 septembre 2014. L'essai de pression a été validé à 23 bars le 24/09/14. Dès lors, les agents du SELL ont procédé à une remise en eau et un rinçage de la conduite jusqu'au réservoir du puits du Vert (volume consommé d'environ 500 m3). L'alimentation de ce réservoir est effective depuis le lundi 29/09/14 à 16 heures.

En conclusion, le coût de la réparation s'élève à 81 492 HT.

2. POINT SUR L'ESSAI EN PRESSION ANCIENNE CONDUITE A LA ROCHE (SECURISATION DE LA TRAVERSEE LOIRE).

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du comité syndical du 10 septembre dernier, la société SADE a été choisie pour effectuer un essai de pression sur l'ancienne conduite (dispositif « ROBINET. ») de diamètre 250mm. Le terrassement a été réalisé mi-octobre. La première mise en pression a été réalisée le 23 octobre dernier avec une pression initiale de 25 bars.

En 5 heures, la pression a diminué de 3 bars pour descendre en dessous de 10 bars jusqu'au 05/11.

Une nouvelle mise en pression a été effectuée sur 170 ml, une perte de 2.6 % du volume a été constatée. Il ajoute que la fuite est minime, des essais doivent être réalisés à nouveau.

Il indique qu'il faut réfléchir davantage sur cette solution.

Monsieur Alain MARQUET indique que les conduites sont très rapprochées à proximité de la Loire. Il pense que cela peut être une autre solution de secours, à envisager.

3. POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX POUR L'ALIMENTATION DU RESERVOIR DE CRIZAILLOUX A BAS EN BASSET.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les canalisations ont été posées et raccordées. Le test de pression a été réalisé et il apparaît une très légère fuite (perte de 3 bars en 12 heures sur une pression initiale de 12 bars). Cette fuite correspond à environ 5-6 litres sur une période de 24 heures. Une recherche par corrélation sera réalisée par l'entreprise SADE courant de semaine 47 afin de localiser et de réparer la fuite. Les réglages du réducteur de pression et du dispositif régulant le remplissage du réservoir du Crizailoux seront réalisés le 18/11/14.

Etant donné que l'entreprise TREMA effectue les raccordements pour la commune de Bas-en-Basset, les travaux de réfection des chaussées seront réalisés à la fin de ces raccordements.

Ainsi, un ordre de service d'arrêt de chantier devrait prendre effet en fin du mois de novembre pour une durée d'environ 1 mois.

Monsieur Olivier DUBOEUF précise que la dernière cadence de tests de plaque sera effectuée par la société LRA Contrôle dès l'achèvement des travaux.

4. POINT SUR LA FILIERE CHLORURE FERRIQUE.

Monsieur le Président rappelle que suite aux essais réalisés en 2013, l'utilisation du chlorure ferrique entraîne une augmentation des coûts liés au traitement des boues de l'ordre de 10 à 20%, ainsi qu'un investissement supplémentaire. En effet, pour pouvoir relever le pH, il est nécessaire de concentrer plus le lait de chaux, ce qui nécessite un bâtiment supplémentaire. Son utilisation entraîne aussi un coût d'entretien de la station plus élevé en raison du caractère plus agressif du chlorure ferrique (et donc plus salissant). L'analyse complète n'a pas été réalisée au niveau des coûts de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'attribution de subventions potentielles.

D'autre part, une étude des analyses de l'ARS au niveau du paramètre « aluminium » entre 2012 et 2014 permet de montrer que les dépassements de la référence de qualité sont en diminution (sauf sur le réseau de Sainte-Sigolène où cela est plus fluctuant).

Monsieur Éric CHEVALIER ajoute qu'on retrouve de l'aluminium sur les anciennes conduites métalliques du fait de ces pics constatés par l'Agence Régionale de Santé. Cependant, il indique que la tendance est à la baisse. Le passage au chlorure ferrique demande un investissement important. Il pense qu'il faudrait demander un avis à l'Agence Régionale de Santé sur ce type de filière.

Monsieur le Président répond que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'a pas de consigne spécifique sur ce type de procédé.

Monsieur Iwan MAYET demande quel est le niveau de relargage carbonique.

Monsieur Éric CHEVALIER répond que la corrosion se fait par piqure, la re-minéralisation n'est pas très efficace à ce stade.

Monsieur Olivier DUBOEUF demande quelles ont été les motivations du passage au chlorure ferrique pour la station de Solaure à Saint Etienne.

Monsieur Éric CHEVALIER répond que l'objectif recherché ayant trait à l'amélioration de la qualité de l'eau consommée à Saint-Etienne et à la suppression du sulfate d'aluminium du processus de traitement, en le remplaçant par du chlorure ferrique. De plus, cette station de potabilisation a été rafraichie et dimensionnée pour un débit maximum plus important.

Monsieur René BEAU demande quelles sont les prescriptions de l'ARS sur la matière aluminium.

Monsieur Éric CHEVALIER indique que c'est seulement une référence de qualité qu'il ne faut pas dépasser.

Monsieur le Président pense qu'il faudrait affiner davantage les études sur le paramètre « aluminium ».

Arrivée de Monsieur Marc MILLION à 18 h 30.

5. DIVERS.

Monsieur le Président précise également que le calcul du prix de vente à une collectivité externe de l'eau brute pourra être réactualisé après analyse des coûts d'exploitation durant l'année 2014 pour l'utilisation du secours Loire.

A ce sujet, le cabinet Cesame travaillant sur le schéma d'alimentation en eau potable du SCOT Sud-Loire et de l'aire d'influence du barrage de Lavalette a estimé que la capacité du pompage Loire (700m³/h) permettait de fournir le syndicat SECO (Chambon-Feugerolles + Ricamarie), ce syndicat recherchant une solution de secours.

Monsieur le Président ajoute que si on additionne tous les besoins des communes ainsi que les besoins des communes du Syndicat des Eaux de la Semène, il manquerait seulement 50m³/h. Ce raccordement engendrerait un investissement moindre pour le SECO, le raccordement pourrait se faire après la commune d'Aurec sur Loire.

Monsieur Iwan MAYET pense qu'en cas d'utilisation du secours par toutes ses communes, le SIAEP pourrait utiliser l'eau du réservoir du Puits du vert.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'une visite de la station d'eau potable a eu lieu le 5 novembre dernier par Madame Cécile RUET de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de procéder au contrôle de conformité de la ressource de secours Loire. Aucune remarque n'a été émise.

Il informe l'assemblée que suite à la demande du SYMPTTOM de procéder à l'analyse physico-chimique des 140 tonnes annuelles de boues générées par l'UTEP, une analyse sera réalisée prochainement afin de caractériser ces boues. D'autre part, une analyse de la siccité des boues sera effectuée par un agent de la station à chaque expédition de boues (la siccité doit être supérieure à 30%).

De plus, il précise qu'il y a lieu d'effectuer un curage de la lagune de la station d'eau potable. La société TERRALYS a été contactée pour procéder à une étude sur site et proposer un devis d'intervention.

Au niveau de la connexion des conduites au quartier de la Roche à Bas-en-basset, une armoire électrique avait été implantée sur le domaine public devant un bâtiment. Le propriétaire souhaite le déplacement de cette armoire. Il apparaît plus judicieux techniquement de proposer un habillage.

Le comité syndical émet un avis favorable à cette demande

Arrivée de Monsieur Jean PRORIOI à 18 h 40.

Il indique également qu'une intervention de la société ROCHE concernant le marché d'interconnexion conduite du Lignon aura lieu le 25/11/14 afin d'inverser les vannes de part et d'autre du débitmètre et permettre ainsi une lecture correcte du débit dans les 2 sens de passage de l'eau.

Pour conclure le comité syndical, Monsieur le Président rappelle qu'au mois de juillet, une demande de révision de la convention de vente en gros d'eau brute a été formulée à la ville de Saint-Etienne. Il dit qu'une réponse doit être apportée en fin d'année 2014 par la ville de Saint Etienne.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 28 janvier 2014 à 18 h 30

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 18H50.

Le Président,

Gilles LAURANSON



